

Délibération n°2025-02-008

Date de convocation : 29 janvier 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Rapport d'activité annuel 2023 du Syndicat des Eaux du Bas Léon

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 du mois de février à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Plougar, espace Hervé-Grall, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Ont donné procuration

M. BRETON Jean-Pierre à Mme LE ROUX Catherine
M. MORRY Yvan à Mme CLAISSE Laurence
Mme PICHON Marie-Christine à M. MIOSSEC Gilbert
M. THEPAUT Jean-Jacques à Mme GUILLERM Babeth
M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France
Mme JAFFRES Anne à M. POSTEC Jean-Yves
Mme TORRES Sonia à M. SALIOU Louis
M. PERVES Daniel à Mme PORTAILLER Christine

Absent(s) excusé(s) /

Absent(s) /

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme LE GUERN Marlène

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-39, L.2224-5 et L.1411-13 ;
Vu le Code de l'Environnement, en particulier son article L.211-7 (items 1, 2, 5 et 8) ;
Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne ;
Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Léon Trégor ;
Vu le rapport d'activité 2023 transmis par le Syndicat des Eaux du Bas Léon, au titre des compétences transférées Gemapi et animation du Sage ;
Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau en vigueur ;
Vu la commission environnement en date du 9 décembre 2024 ;
Vu la conférence des maires en date des 28 janvier 2025 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Prend acte du rapport annuel 2023 du Syndicat des Eaux du Bas Léon pour l'exercice de la compétence GEMA et animation du Sage Léon Trégor sur les communes de Plouneventer, Saint-Derrien, Saint-Servais, Bodilis, Plougar et Saint-Vougay, membres de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.**
- **Dit que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 06 février 2025.

La Secrétaire de séance,
Marlène LE GUERN.

Le Président,
Henri BILLON.



Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 029-242900751-20250206-2025_02_008-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Syndicat des Eaux du Bas-Léon

2023



SOMMAIRE

Le Mot de la Présidente	p.3	3. Le SAGE du Bas-Léon	p.12
1. Les instances	p.4	Commission locale de l'eau	p.12
2. L'eau potable	p.5	Contrat Territorial Unique du Bas-Léon	p.13
Plan de résilience Bas-Léon	p.5	Accompagnement et sensibilisation	p.13
Production, transport & sécurisation de l'approvisionnement en eau potable	p.6	Gestion des milieux aquatiques	p.14
Gestion des matières résiduelles	p.8	Études	p.14
Préservation de la ressource en eau	p.9	Actions agricoles	p.15
Accompagnement & actions de préservation de la ressource	p.10	Appel à projet Trames Verte et Bleue	p.16
Suivi de la qualité de l'eau	p.11	4. Les ressources	p.18
		Ressources humaines	p.18
		Finances	p.20
		Coopération internationale	p.21
		Supports, parutions et présence en ligne	p.22
		5. Glossaire	p.23

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Négociation d'un accord de programmation « Résilience Eau » à l'échelle du Bas-Léon avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Gestion de crise durant la tempête Ciaran, puis mise en sécurité et importants travaux de remise en état sur le patrimoine bâti et les parcelles boisées

Exercice de gestion de crise sur une simulation d'incendie à l'usine de Kerlouron

1^{er} COPIL Unique du SAGE autour du Contrat de Territoire Unique Bas-Léon

Déploiement de l'escape game « Mission Aqua », développé en collaboration avec les EPCI partenaires

Retour d'expériences suite au contexte de sécheresse connu en 2022

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2023 a été marquée par une activité soutenue. La sécheresse survenue en 2022 a accéléré la prise en compte de la gestion quantitative de l'eau. Ainsi, dans une approche de prospective, les échanges ont été nombreux avec les adhérents du Syndicat et les partenaires (EPCI, Département, Eau du Ponant, AELB, la Région Bretagne, l'ARS, etc.). Nous participons également à la démarche Finistère Eau Potable 2030 portée par le Département. Enfin, nous avons conclu un accord de programmation avec l'AELB pour la résilience des milieux aquatiques, la gestion des ressources et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable du territoire du Bas-Léon.

Durant cette période, les équipes de SUEZ, le personnel et les élus en charge de l'eau potable au Syndicat se sont de nouveau entraînés à la gestion de crise. Cette fois-ci, la simulation d'un incendie sur l'usine a permis de tester la coordination entre l'ensemble des acteurs. Étroitement associés à l'exercice, les pompiers de la compagnie de Lesneven ont ainsi pu évaluer les risques potentiels liés à notre activité et s'entraîner dans des conditions proches du réel.

Quelques mois plus tard, c'est une crise majeure qu'ont dû gérer nos services avec la tempête Ciaran. Les équipes de SUEZ et des EPCI se sont mobilisés et ont travaillé de concert plusieurs jours et nuits pour permettre la continuité de la distribution d'eau. De nombreux travaux de mise en sécurité des équipements et des sentiers s'en sont suivis sur les parcelles et le patrimoine boisé du Syndicat.

L'animation autour du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bas-Léon porté par le Syndicat a été très productive avec les Commissions Locales de l'Eau et les différents comités de pilotage. La signature de la 2^{ème} phase 2023-2025 du Contrat de Territoire Unique avec l'AELB est l'aboutissement d'une concertation active et de qualité avec tous les acteurs du territoire.

En plus de la gestion des milieux aquatiques sur les rivières Flèche et Quillimadec, les communautés de communes du Haut-Léon et de Lesneven-Côte de Légendes ont délégué au Syndicat la prévention des inondations sur la digue Rousseau.

2023, c'est aussi le développement d'une nouvelle stratégie Breizh Bocage sur le Bas-Léon par notre syndicat et les communautés de communes des pays de Lesneven-Côte des Légendes, des Abers et de l'Iroise. Cette stratégie s'inscrit dans une double logique de qualité des eaux mais aussi de valorisation du paysage et de la biodiversité.

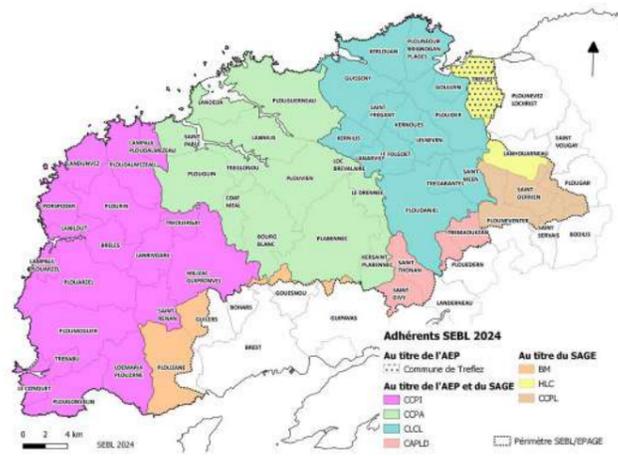
Mes remerciements vont au personnel du Syndicat qui, au quotidien et avec compétence, met en œuvre les orientations politiques, à nos partenaires pour leur confiance et à mes vice-présidents pour leur investissement à mes côtés, au service de notre territoire, le Bas-Léon.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Marguerite LAMOUR




1 LES INSTANCES



Le Syndicat exerce plusieurs missions auprès de ses adhérents :

- L'AEP¹ par DSP¹ auprès de SUEZ ;
- L'animation ainsi que la coordination de la gestion et de la protection des eaux et des milieux aquatiques, via le SAGE¹ du Bas-Léon ;
- La lutte contre les pollutions, la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- La mise en place et l'exploitation des dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

2023 EN CHIFFRES

- 7 Commissions Permanentes
- 4 Comités Syndicaux
- 49 délibérations

LE COMITÉ SYNDICAL

LE BUREAU



Présidente
Marguerite LAMOUR
CCPI



Vice-Président en charge des milieux aquatiques
Christophe BELE
CLCL



Vice-Président en charge de l'eau potable
Guy TALOC
CCPA



Vice-Président en charge des espaces terrestre et de la biodiversité
Gilles MOUNIER
CCPI



Anne BESCOND
HLC



Marie-Annick CREAC'HCADEC
CCPA



Lucien KEREBEL
CCPI



René PAUGAM
CLCL



Pascal CORNIC
CLCL



Pierre GUIZIOU
CLCL



Bernard BRIANT
CCPI



Christophe COLIN
CCPI



André TALARMIN
CCPI



Stéphane CORRE
CCPI



Yves ROBIN
CCPI



François Xavier IMBERDIS
CLCL



Nadège HAVET
CCPA



Olivier LE FUR
CCPA



Olivier MARZIN
CCPA



Jean-François TREGUER
CCPA



Daniel GODEC
CCPA



Thierry GAUDEC
Tréfléz



Chantal SOUDON
CAPLD



Marc JEZEQUEL
CAPLD

**26 MEMBRES AU
31/12/23**



Nathalie CHALINE
BM



Jean JEZEQUEL
CCPL

2 L'EAU POTABLE

Depuis 2016 le Syndicat poursuit les objectifs visant à :

- Disposer d'une eau potable de qualité et en quantité ;
- Préserver les milieux aquatiques (rivières, ZH¹, littoral) ainsi que la qualité des eaux souterraines et de surface (sur l'aire d'alimentation de la prise d'eau de Baniguel ainsi qu'à l'échelle du SAGE du Bas-Léon, dont l'animation et la mise en œuvre sont portées par le Syndicat) ;
- Favoriser la résilience des milieux ainsi que les économies d'eau, en déployant l'accord de programmation Bas-Léon qui décline localement le plan Eau national et les plans de résilience de l'AELB¹ et de l'ABE¹.



Ainsi, le Syndicat participe au plan Finistère Eau Potable 2030 et aux différentes démarches consacrées à la gestion de l'eau et des milieux associés dans un contexte de dérèglement climatique et de perte de biodiversité.

Dans ce cadre, et depuis la réalisation de son étude patrimoniale, le Syndicat développe un programme d'investissement en 5 axes :

- La déclinaison locale des orientations du SDAEP¹ finistérien 2014-2030 ;
- L'adaptation aux évolutions réglementaires (nouvelles normes, etc.) ;
- L'amélioration de ses outils de production d'eau potable et la sécurisation de l'approvisionnement en eau du territoire ;
- Le renouvellement des canalisations de transport ;
- Les conditions de travail de son agent technique.

Près de 6 millions d'euros d'investissement sont programmés sur la période 2024-2026.



PLAN DE RÉILIENCE BAS-LÉON

L'épisode de sécheresse en 2022 a mis en lumière la nécessité de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre d'actions de préservation quantitatives de la ressource en eau à l'échelle du Bas-Léon. Face à ces enjeux communs la CCPI¹, la CCPA¹, la CLCL¹, les communes de Saint-Pabu et Plouguerneau ainsi que le Syndicat se sont engagés dans des négociations auprès de l'AELB en 2023 pour la signature d'un plan de résilience en février 2024.

Ce plan engage le Syndicat sur 5 opérations :

- Une étude sur les captages abandonnés ;
- Une étude de réaménagement des retenues d'eau brute ;
- Les travaux d'interconnexion de sécurisation Iroise 2 ;
- La mise en œuvre d'un plan d'animation des économies d'eau et de GIEP¹ ;
- L'acquisition d'une ZH sur l'aire d'alimentation de la prise d'eau du Syndicat.

Coût prévisionnel des 5 opérations : 2 390 000 €
Montant subventionnable : 1 253 000 € (50 % à 70 % par action)





PRODUCTION, TRANSPORT & SÉCURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

- Suivi du contrat de DSP et négociation des avenants
- Travaux à l'usine et entretien des réseaux
- Participation au comité de pilotage Finistère Eau Potable 2030
- Points techniques annuels réalisés avec les adhérents
- Présentation du RPQS¹ aux conseils d'exploitation AEP

SÉCURISATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Face à la présence d'ESA-métolachlore dans les eaux distribuées, le Syndicat avait engagé un plan d'actions autour de 2 axes :

- La prévention en accompagnement du monde agricole sur l'adaptation des pratiques ;
- Une expérimentation par SUEZ visant à optimiser le traitement de l'eau, puisque l'usine modernisée en 2018-2019 dispose des équipements pour traiter ce type de molécule.

Les meilleures conditions technico-économiques de traitement de l'ESA métolachlore ont pu être définies et exposées aux adhérents. La consultation de ces derniers a montré le besoin de sécuriser la qualité de l'eau distribuée par plusieurs réservoirs du Bas-Léon. Le Comité Syndical a donc fixé un objectif de qualité à 0.1 µg/l en sortie d'usine du Syndicat.

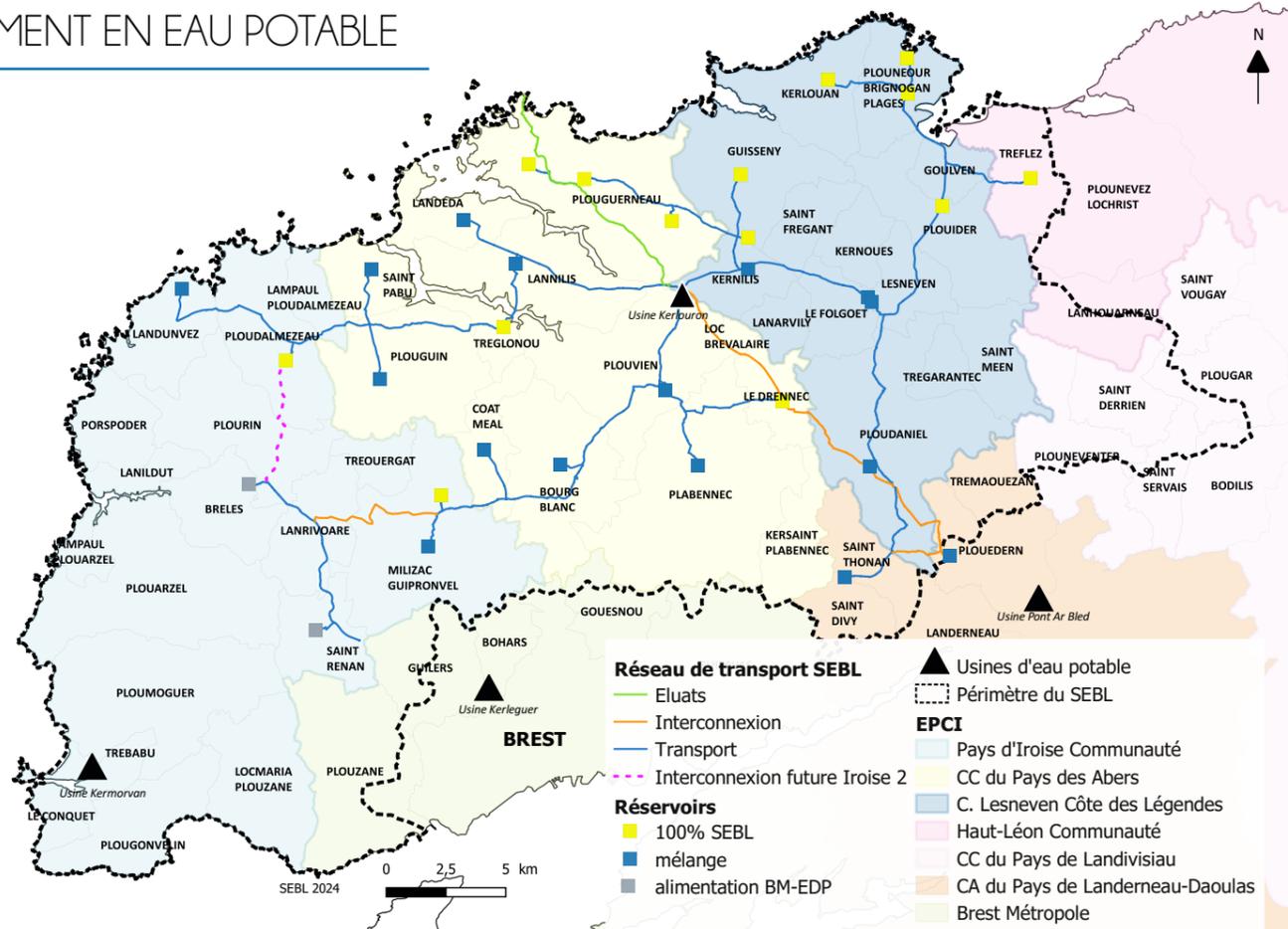
Ainsi, la limite de qualité fixée à 0.9 µg/l pour l'ESA métolachlore pourra être respectée dans les eaux distribuées par l'ensemble des réservoirs du Bas-Léon.

Cette décision répond également aux objectifs opérationnels du plan d'action Finistère Eau Potable 2030 porté par le Département.

AVENANT N°7 AU CONTRAT DE DSP

Compte-tenu du nouvel objectif de qualité de l'eau fixé par le Comité syndical, un 7^{ème} avenant au contrat de DSP 2017-2028 a été négocié avec SUEZ, gestionnaire de l'usine de Kerlouron. Il garantit une concentration en ESA métolachlore inférieure à 0.1 µg/l et intègre l'ajustement des charges liées à cet objectif de qualité mais aussi de nouvelles analyses à l'autocontrôle du délégataire (en lien avec la directive Eau potable et l'ordonnance française n° 2022-1611 du 22/12/2022).

Le nouveau tarif sera applicable à partir du 1^{er} avril 2024.



INTERCONNEXION SAINT-RENAN 1

Les travaux de l'interconnexion de sécurisation Saint-Renan 1 sont arrivés à leur terme. Les levées des réserves sont effectives et les scénarios dits « de crise » ont été testés.

Compte tenu de l'engagement du Syndicat, des communautés de communes ainsi que des communes partenaires dans le plan de résilience, la phase préliminaire du projet d'interconnexion de sécurisation Iroise 2 sera engagée en 2024.



GESTION DE CRISE

Un exercice de gestion de crise a été organisé à l'usine d'eau potable de Kerlouron, le 5 juin 2023. Le délégataire SUEZ, la Compagnie des Pompiers de Lesneven ainsi que les élus et le personnel du Syndicat ont géré une simulation d'incendie, entraînant un défaut d'alimentation des réservoirs en période de tension sur la ressource en eau. Réalisé avec brio, cet exercice a montré la bonne coordination des différents acteurs ; agents de SUEZ, pompiers, services des adhérents, élus et agents du Syndicat.



¹ cf glossaire, p.23

¹ cf glossaire, p.23

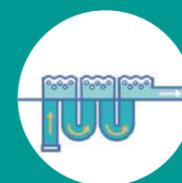
2023 EN CHIFFRES



5 membres au titre de l'AEP : Commune de Tréfléz, Communauté Lesneven-Côte des Légendes, Communauté de Communes du Pays des Abers, Pays d'Iroise Communauté, Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas



0,9175 € HT le m³ d'eau livré aux adhérents par SUEZ



99,3 % de rendement du réseau



Pérennisation du suivi renforcé des métabolites



122 354 habitants concernés par la fourniture d'eau

Rapport d'activité 2023



3 423 754 m³ produits à l'usine & 640 768 m³ importés



160 km de réseau de transport

Rapport d'activité 2023



39 points de livraison, dont 32 réservoirs alimentés



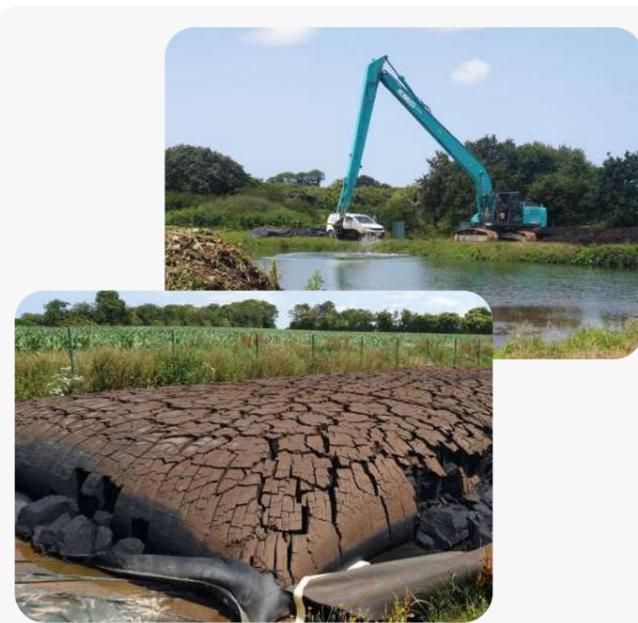
FILIÈRE DE TRAITEMENT DES BOUES

Suite à l'engagement des études et démarches nécessaires à la mise en place d'une filière de traitement et de valorisation des boues en 2021, l'avant-projet a été validé en mai 2023.

La solution de déshydratation par filtre à presse à plateaux a été retenue. Cette technique permet d'obtenir une siccité élevée des boues et ainsi de limiter les coûts liés au transport vers leur exutoire. La consultation des entreprises est intervenue d'août à novembre 2023 pour une attribution du marché au groupement SOURCES-CNR Construction Feljas et Masson.

En parallèle, le Syndicat a procédé à l'acquisition du foncier nécessaire à l'opération auprès de la commune de Kernillis.

Montant de l'opération de travaux : 3 945 379 € TTC
Montant de l'acquisition du foncier : 5 440 €



CURAGE DES LAGUNES

L'opération de curage des boues de l'usine de Kerlouron s'est poursuivie, avec l'évacuation de près de 240 tonnes de matières sèches de la lagune n°1 vers le site de traitement ISDND¹ (Mayenne et Ille et Vilaine).

Par ailleurs, 4 000 m³ de boues issues de la lagune n°2 ont également été pompées et déshydratées. Ces matières résiduelles ont été stockées en géotubes avant d'être acheminées vers le site de traitement ISDND par la société SAUR-VALBE.

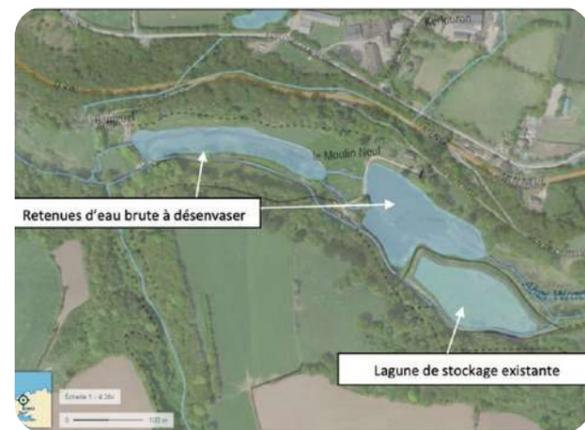
En raison de volumes de boues importants, 500 T de matières brutes ont été laissées en prévision d'un transfert sur site ISDND durant l'année 2024.

Montant de l'opération : 935 795 € HT

DÉSENVASEMENT DES ÉTANGS DE MOULIN NEUF & BANIGUEL

La lagune de réessuyage des vases anciennes, issues des étangs d'eau brute, cumule près de 22 300 m³ de sédiments anciens. Une évacuation de ces sédiments devrait permettre de retravailler la topographie de certaines parcelles du Syndicat et de créer des talus paysagers.

La présence d'espèces protégées sur le site engendre des procédures administratives et réglementaires. En ce sens, le Syndicat a engagé les démarches en vue du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale unique en avril 2024. En parallèle, une étude portant sur la faune et la flore a été confiée au bureau d'études BIOSFERENN (35).



Montant de l'opération : 900 000 € HT (hors études)



En tant que responsable de la production d'eau potable à partir de la prise d'eau sur la rivière de l'Aber Wrac'h, le Syndicat doit veiller à la préservation de la ressource tant sur le plan qualitatif que quantitatif. En ce sens, des actions sont portées en amont de la prise d'eau (90 km²) sur le BV¹ de l'Aber Wrac'h et sont financées par les recettes « Eau potable ».

Par ailleurs, le Syndicat est propriétaire d'une 50^{aine} d'ha inclus dans le périmètre de protection de la prise d'eau. Au quotidien, l'agent technique du Syndicat assure la gestion des espaces naturels, l'entretien des équipements hydrauliques et la surveillance des niveaux d'eau. Il sensibilise également les promeneurs au caractère sensible du site entourant la prise d'eau.

QUELQUES ACTIONS MARQUANTES

- 1 Visite des représentants de l'entreprise EVEN sur le site de la prise d'eau ainsi qu'à l'usine de Kerlouron en mars 2023
- 2 Lettres Inf'EAU diffusées auprès des communes et EPCI du Bas-Léon, mise en ligne sur le site du SEBL, relayées par les réseaux des communes
- 3 Des échanges et retours d'expérience suite à la sécheresse 2022
- 4 Sécurisation des équipements après Ciaran
- 5 Le nombre de COPIL¹ et réunions de travail auxquels le Syndicat a pris part dans le cadre de la démarche « Économies d'eau » engagée à l'échelle du Pays de Brest. Le SEBL est identifié comme co-pilote aux côtés du Syndicat du Bassin de l'Élorn sur les axes « Amélioration des connaissances » et « Protection de la ressource ».



SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

PRISE D'EAU : ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Divers travaux ont été effectués au niveau des équipements situés aux étangs : sécurisation électrique, garde-corps, élagage, etc.

Le Syndicat a également procédé à de nombreux avertissements auprès de particuliers, afin de rappeler l'interdiction en vigueur concernant les engins motorisés sur les sentiers du périmètre de protection.

UN PLAN DE GESTION INITIÉ

Un plan de gestion optimisé des espaces naturels autour de la prise d'eau a été initié en 2023. Cette démarche vise à trouver des solutions de valorisation du bois et à définir une gestion sylvicole durable en préservant les fonctionnalités des sols.

TEMPÊTE CIARAN

Le fonctionnement des installations de production d'eau potable a été impacté par le passage de la tempête en novembre 2023. L'excellente coopération entre les équipes de SUEZ et des collectivités adhérentes a permis d'assurer la continuité de service dans les jours qui ont suivi le passage de la tempête puis à la sécurisation d'urgence des équipements hydrauliques et de la prise d'eau.





ACCOMPAGNEMENT & ACTIONS DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE

AU NIVEAU AQUATIQUE

- 2 300 m en bordure de rivière (entre Carman et le Diouris) ont été entretenus par l'AAPPMA du Pays des Abers ;
- Un suivi des pollutions ;
- La fourniture de 2 pompes d'abreuvement ;
- L'édition d'une lettre d'informations intitulée « Rivières et zones humides » ;
- La réalisation de panneaux de chantier ;
- Le suivi piscicole dans le cadre du suivi écologique.

AU NIVEAU AGRICOLE

- Un accompagnement individuel des agriculteurs (bilan sur les pratiques, conseils de fertilisation dans le cadre des campagnes d'analyses, de diagnostics, suivi de 2 captages prioritaires à Kernilis et Ploudaniel, etc.) ;
- La mise en oeuvre d'actions collectives (essais, information sur les MAEC et suivi des dossiers, réalisation de fiches techniques, etc.) ;
- L'animation d'un groupe de travail sur les pratiques culturales permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.



MAEC : PROGRAMMATION 2023-2027

En 2023, les agriculteurs du BV de l'Aber Wrac'h ont engagé près de 6 % de la surface agricole (413 ha).

Les MAEC « Herbivore » ont connu le plus de contractualisation. Les MAEC « Eau » (nouvelles MAEC de cette programmation) ont été peu sollicités. Néanmoins 46 ha ont été engagés pour protéger des espèces animales et végétales inféodées en retardant notamment la fauche et le pâturage au 5 juillet. Concernant le plus souvent de milieux humides, ces pratiques sont aussi favorables au stockage de l'eau brute et à sa qualité.

À noter le doublement des linéaires engagés dans la mesure « Entretien du bocage » (10 948 mètres linéaires) qui vient compléter l'accompagnement du Syndicat.

BOCAGE

La stratégie bocagère pilotée sur les BV de l'Aber Wrac'h, de la Flèche et la tête de BV Aber Ildut vise à retrouver un maillage bocager cohérent. L'objectif est d'améliorer et de maintenir la qualité de la ressource en eau sur le territoire tout en prenant en compte les autres fonctions du bocage, à savoir écologique, économique et paysagère.

PROGRAMME BREIZH BOCAGE III

Une feuille de route commune 2024-2027 a été élaborée en concertation avec la CCPA, la CCPI et la CLCL, elle vise à :

- Développer les actions d'animations à l'échelle du Bas-Léon en renforçant la coopération ;
- Faciliter les interventions sur le territoire ;
- Monter des projets à plus grande échelle ;
- Garder la maîtrise des demandes de subvention sur les volets travaux pour chaque structure porteuse de projet.

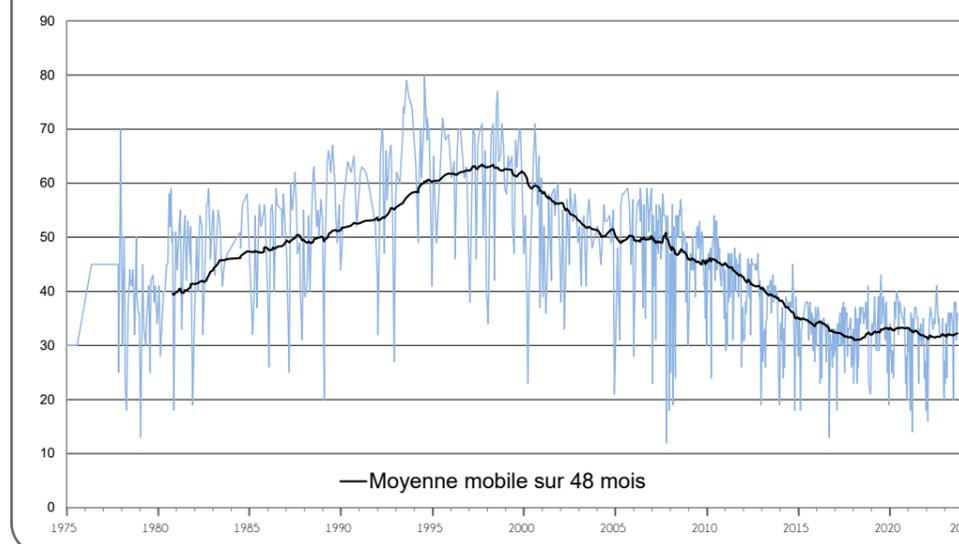
EN CHIFFRES

- 15,8 km linéaires de talus et/ou de plantation effectués, dont 8,7 km sur le BV Aber Wrac'h, 6,3 km sur le BV Aber Ildut et 870 m réalisés sur le BV de la Flèche ;
- 16 bénéficiaires (13 agriculteurs, 2 collectivités, 1 particulier) ;
- 7 projets agroforestiers réalisés via les aides du Plan de Relance et du Département ;
- 1 plantation avec 90 élèves à Plouguerneau.



SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Évolution de la concentration en nitrates à la prise d'eau de Baniguel - Suivi ARS 1975 / 2023



POLLUTIONS

Au cours de l'année, 4 rejets accidentels d'eaux usées ainsi qu'un rejet accidentel d'hydrocarbures ont été constatés dans un affluent de l'Aber Wrac'h ou directement dans le cours d'eau principal.



BAISSE DES NITRATES DANS LES EAUX SOUTERRAINES

La qualité de l'eau de la rivière à la prise d'eau est fortement conditionnée à la qualité des eaux souterraines puisque celles-ci alimentent la rivière à hauteur de 56 %. Depuis 2006, le Syndicat assure donc un suivi des eaux souterraines sur le BV de l'Aber Wrac'h en amont de la prise d'eau.

Entre 2006 et 2015, l'amélioration très nette de la qualité des eaux souterraines est confirmée à la prise d'eau (cf graphe ci-dessus).

Les concentrations moyennes passent de 73 mg/l à 44 mg/l dans les sources et les puits et de 79 mg/l à 58 mg/l dans les forages. Depuis 2015, celles-ci sont stables pour l'ensemble des types d'ouvrages (sources, puits et forages). Cela entraîne une stagnation autour des 32 mg/l à la prise d'eau.

PESTICIDES

Plusieurs molécules transitent sur le BV jusqu'à la prise d'eau. Sur les campagnes de prélèvement réalisées en 2023, 27 molécules différentes ont été retrouvées dans la rivière, le plus souvent lors d'épisodes pluvieux. Néanmoins, la réglementation eau brute est respectée (valeur cumulée inférieure à 5 µg/l et valeur par molécule inférieure à 2 µg/l).

Le déploiement du programme Breizh Bocage et les différents accompagnements du Syndicat proposés sur l'aire d'alimentation de la prise d'eau restent essentiels.

3 LE SAGE DU BAS-LÉON

Le périmètre du SAGE du Bas-Léon couvre l'ensemble des bassins versants hydrographiques situés entre la pointe Ouest du Finistère (*Le Conquet*) et la grève de Goulsen (*Tréfléz*). Défini par arrêté préfectoral le 15 février 2007, le SAGE concerne 56 communes (dont 45 en totalité) pour une surface totale de 910 km².



Président de la CLE
Christophe BELE
CLCL

2023 EN CHIFFRES

- 1 bureau de CLE
- 2 séances plénières de CLE
- 7 avis rendus par la CLE
- 2 COPILs Unique Bas-Léon
- 1 COTECH Milieux aquatiques
- 1 réunion politique
- 1 réunion avec les financeurs



LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

En 2023, la composition de la CLE du SAGE du Bas-Léon a évolué avec l'intégration de :

- Un nouveau représentant pour Brest Métropole ainsi que l'actualisation des représentants de la CCPA pour le 1^{er} collège ;
- Un nouveau représentant pour la CCIMBO¹ au sein du 3^{ème} collège.

LES FAITS MARQUANTS

- Profil conchylicole : pilotage d'une étude sur le site des Blancs Sablons (CCPI) ;
- Prévention des inondations : délégation de la compétence sur la digue Rousseau par la CLCL et HLC¹ au Syndicat ;
- Quillimadec : poursuite des actions en vue de la renaturation de la rivière ;
- Publication : édition d'une lettre d'information du SAGE en janvier 2023 ;
- Qualité de l'eau : une campagne de suivi des eaux souterraines ;
- Recrutement d'une chargée de mission qualité de l'eau et ZH ;
- Participation à de nombreuses réunions de comités de pilotage locaux ;
- Concertation active avec les acteurs du territoire (*associations, industriels, scientifiques, partenaires techniques, etc.*).



CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE DU BAS-LÉON

L'animation et la coordination des actions inscrites au CTU 2020-2023 se sont poursuivies. Aux côtés de la CCPI, de la CCPA, de la CLCL, de l'AELB et de la Région Bretagne, le Syndicat a signé le second CTU pour la période 2023-2025. Cette stratégie territoriale vise à préserver et reconquérir la qualité de la ressource en eau et des milieux associés sur le territoire du Bas-Léon. Elle est le fruit d'une concertation avec les structures signataires et les collectivités adhérentes au SAGE.



LA SENSIBILISATION & LA COMMUNICATION

Tout au long de l'année, des actions de sensibilisation variées ont été menées afin de toucher un large public lors de :

BALADES BOTANIQUES

37

personnes sensibilisées à la flore spontanée lors des excursions animées par Florence CREACHCADEC (*L'Effet flore*), à Ploudalmézeau, Lesneven et Plouvien

SPECTACLES SCOLAIRES

1 000

élèves de primaire de 19 établissements ont assisté aux représentations de « *L'eau, une ressource durable ?* » animées par Elise OLLIVIER (*Planète Mômes*)

ESCAPE GAME « MISSION AQUA »

200

participants pour 30 séances de jeu lors des 10 mises à disposition (7 prêts aux communes, 3 prêts aux EPCI)

STAND EAU

Le Syndicat et les EPCI partenaires sont allés à la rencontre du grand public lors d'événementiels prenant place sur le territoire. Ainsi, les thématiques du SAGE ont fait l'objet d'échanges à l'Estivent (*Porspoder*), au Forum de Ploudaniel ainsi qu'à Landun'Fête sa route touristique (*Landunvez*).



LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION

ICI COMMENCE LA MER

Les 56 communes du SAGE ont reçu 2 pochoirs et une bombe de peinture écologique afin de tagguer un maximum d'avaloirs d'eaux pluviales du territoire. 12 macarons ont été distribués auprès des communes suivantes : Saint-Renan, Lannilis, Plouvien, Ploudalmézeau, Plouguerneau, Lesneven, Le Folgoët et Plounéour-Brignogan-Plages.



PROTÉGER LES EAUX DU LITTORAL

700 affiches ont été diffusées auprès des communes littorales, campings, écuries et offices de tourisme. 2 400 flyers spécifiques au sujet de l'assainissement ont été diffusés auprès des EPCI et SPANC¹ du territoire.



L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

70% de subventionnement par l'AELB, la Région Bretagne et le Département¹

108 680 € en animation & coordination

36 550 € en étude de profil conchylicole

21 370 € en communication & sensibilisation

52 250 € Qualité de l'eau

9 395 € Piégeage

Rapport d'activité 2023
12

53 000 € de travaux, 57 000 € restants à engager GEMA

94 000 € Agricole

38 500 € Volets spécifiques au BV de l'Aber Wrac'h

350 000 € pour les actions du CTU

Rapport d'activité 2023
13



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Depuis 2020, le Syndicat assure la gestion des milieux aquatiques sur les rivières de l'Aber Wrac'h, du Quillimadec et de la Flèche, sur délégation de l'exercice de la compétence par les EPCI référents. Sa mise en oeuvre vise à assurer le bon état des eaux brutes ainsi que le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides.

CONSEILS TECHNIQUES ET ACCOMPAGNEMENT

En 2023, les communes, les propriétaires et agriculteurs riverains ont bénéficié de conseils techniques et d'un accompagnement pour le montage de dossiers « Loi sur l'eau », lors de projets d'installations, d'ouvrages, de travaux ou d'activités ayant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques.

ENTRETIEN DE RIVIÈRE

La Flèche : 2 200 m de travaux d'entretien ont été effectués entre Traonien Querné, Saint Derrien et le Bouillard via l'AAPPMA de l'Éloron ;

Quillimadec : 1 800 m de travaux d'entretien ont été réalisés entre Rosalm, Lescoat et Moulin de Lancelin via l'AAPPMA du Pays des Abers-Côtes des Légendes.

RESTAURATION DES COURS D'EAU

La Flèche : des travaux ont permis la reconnexion d'un affluent à la Flèche, au lieu-dit Coat Menac'h ;

Quillimadec : le Syndicat a organisé la maîtrise d'ouvrage du projet de l'étang du Pont en lien avec le Département et la CLCL, ainsi que la passation du marché de maîtrise d'oeuvre, le démarrage des investigations complémentaires et de l'étude d'avant-projet.



PIÉGEAGE DES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES

Depuis 2001, le SEBL pilote la campagne de piégeage sur les 6 BV à l'échelle de son territoire. Cette action est cofinancée par les EPCI et les partenaires (CCPA, CCPI, CLCL, CAPLD¹, Plounévez-Lochrist, Saint-Vougay, Tréfléz, BM et le Syndicat de Pont an Ilis). Elle fait l'objet d'un conventionnement avec la FDGDON du Finistère¹.

Au total, près de 2 415 rongeurs ont été piégés en 2023 sur l'ensemble du Bas-Léon, grâce à l'implication de 91 bénévoles.



ÉTUDES

En réponse aux enjeux de qualité microbiologique de l'eau et des coquillages pour la pêche à pied et la baignade sur le secteur des Blancs Sablons, une étude de profil de vulnérabilité conchylicole a été confiée aux bureaux d'études RPQeau, Eurekamer et Littomatique. La méthodologie comprend un état des lieux, un diagnostic puis l'élaboration d'un plan d'actions. 3 COPILs ont permis la préparation d'un cahier des charges, le démarrage d'une étude puis un point à mi-parcours. Les résultats de l'étude sont attendus en 2024.



ACTIONS AGRICOLES

2023 EN CHIFFRES

- 45 participants aux réunions d'information
- 900 fiches récapitulatives distribuées aux agriculteurs et prescripteurs
- 97 demandes de diagnostics MAEC
- 64 engagements
- 109 MAEC souscrites
- 2 684 ha engagés en 2023 en MAEC (soit 4 % de la SAU¹ Bas-Léon)
- 76,5 km engagés en MAEC « Entretien du Bocage »
- Montant global des engagements sur 5 ans : 3 178 427 € d'aides pour les exploitants engagés



PAEC DU BAS-LÉON

Dans le cadre de la nouvelle programmation 2023-2027 des MAEC, le Syndicat a élaboré un projet agro-environnemental et climatique en collaboration avec la CLCL, la CCPA et la CCPI ainsi que les porteurs de programmes Natura 2000 sur le territoire, à savoir la mairie de Guissény (Marais du Curnic) et l'association de Langazel (Tourbières de Langazel en tête du bassin versant de l'Aber Wrac'h).

Le portage et le pilotage de ce PAEC ont été confiés au Syndicat. Ainsi, en 2023, les techniciens agricole et bocage ont animé 4 réunions d'informations et conçu une fiche pédagogique détaillant les mesures proposées aux agriculteurs du Bas-Léon.

ACCOMPAGNEMENT SUR LES CAPTAGES PRIORITAIRES

FINALISATION DE LA RÉDACTION DE 4 PLANS D'ACTIONS (captages Lannuchen, Roudous et Kerzulant sur la CLCL et Troménec sur la CCPA)

Les diagnostics et ateliers participatifs conduits en 2022 avec les agriculteurs et l'INRAe¹ ont permis de définir les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau et des scénarios d'amélioration des pratiques. En 2023, le conseiller agricole a rédigé et chiffré les plans d'actions. Ils ont été présentés et discutés dans les instances des deux communautés de communes exploitant ces captages. Transmis en fin d'année aux services de l'Etat, la mise en application complète de ces plans d'actions débutera lorsqu'ils auront été validés par le Préfet et dès lors que les EPCI auront débloqué les crédits nécessaires aux accompagnements choisis.

MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS

- Groupe de travail d'une dizaine d'agriculteurs piloté par la chambre d'agriculture sur la réduction de l'usage des pesticides et les techniques alternatives ;
- Accompagnement individuel de 3 agriculteurs volontaires pour développer une nouvelle stratégie de désherbage ;
- Participation de 94 % des agriculteurs à la campagne d'analyse de reliquats azotés.

AUTRES ACTIONS

- Diagnostics bactériologiques ;
- Démonstration de désherbage mécanique sur orge de printemps ;
- Appui et conseils agronomiques auprès des animateurs des communautés de communes ;
- Publication d'un BV Info « Spécial désherbage maïs ».

PROCÉDURE DUP¹ : APPUI À LA CCPA

En 2023, le conseiller agricole a mis à jour le diagnostic agricole nécessaire à la procédure de DUP qu'a engagé la CCPA sur son captage de Traon Edern (Plabennec).



APPEL À PROJET TRAMES VERTE ET BLEUE

Les actions engagées sur le 2^{ème} appel à projet (période 2022-2023) se sont poursuivies en 2023. Le Syndicat est intervenu auprès des collectivités, du grand public, du monde agricole ainsi que des établissements de formation.



PLAN DE GESTION DURABLE DES HAIES

La Ferme de Kerilleo (*Plabennec*) a bénéficié du 1^{er} PGDH du territoire avec 4,6 km de haie pour une densité de 242 m/ha SAU¹. L'agrément (*module 2 du PGDH*) du chargé de mission du Syndicat a été validé par un expert à la gestion durable.

Une présentation du PGDH sur le terrain a été faite aux agriculteurs du territoire, le 21 novembre 2023, pour détailler les conseils de gestion. D'autres PGDH sont en cours (*via le programme Breizh Bocage 3 sur Guilers, Kersaint-Plabennec ainsi que la Voie verte de la CCPA*).



AGROFORESTERIE : VERS UNE FILIÈRE DE VALORISATION DU BOIS BOCAGER

Dans le cadre du programme Breizh Bocage, la question du développement d'une filière de valorisation du bois de bocage géré durablement a été au cœur des échanges menés fin 2023. Une trentaine d'agriculteurs impliqués sur le sujet y ont pris part. Le Syndicat et les 3 EPCI du territoire portant un programme Breizh Bocage ont adhéré à la SCIC Coat Bro Montroulez pour le développement de ses actions sur le territoire.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

• 33 320 € TTC pour 0.4 ETP (5 agents)

80% de subventionnement via la Région Bretagne - Contrat Nature et les Fonds européens FEDER

SUR LE WEB

PAROLES D'EXPERTS : LES PLANTES ENVAHISSANTES

Le Syndicat a édité une vidéo destinée à sensibiliser le grand public et les collectivités à l'impact des plantes exotiques envahissantes sur le territoire. Elle relaie les témoignages d'un gestionnaire de rivière de la CCPI et d'une ethnobotaniste à Plouguerneau. Ce support comprend également des conseils de gestion et de sensibilisation à l'intérêt de la flore locale. En quelques mois, elle a été vue près de 1 280 fois sur la plateforme Youtube.

Pour la visionner : https://youtu.be/tiX62wbCJ_Y



ETANG DU PONT : PROTOCOLE DE SUIVI

En début d'année 2023, les étudiants en Master GCBio de l'UBO¹ ont développé un atelier spécifique sur le suivi écologique du site de l'étang du Pont, via l'association Broussailles. Situé entre Kerlouan et Guissény, l'étang du Pont correspond à une trame verte et bleue associée sur le BV du Quillimadec.

Les étudiants ont réalisé un état des lieux, un dispositif de suivi, une évaluation des services écosystémiques selon les différents scénarios de gestion et d'aménagement ainsi qu'un cahier avec les protocoles spécifiques.

La mise en oeuvre du suivi écologique doit se poursuivre durant l'année 2024 via le bureau d'étude désigné et en interne. Le relevé faune-flore est également envisagé à la suite des travaux.

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE AGROFORESTERIE & BOCAGE

Pratiques agro-écologiques, en catégories Implantation et Gestion durable

CGA 2022 : DISTINCTION NATIONALE POUR LA FERME DE KERILLEO

Le lauréat de l'édition 2022, Hadrien RETAILLEAU, de la Ferme de Kerilleo (*Plabennec*), a été distingué lors du Salon de l'Agriculture 2023, du 1^{er} prix national en catégorie Implantation.



LE GAEC ABASQ PRIMÉ PAR LE JURY 2023

Le jury local du CGA 2023 animé par le Syndicat a récompensé Denis, Anthony et Kevin ABASQ, du GAEC ABASQ (*Kersaint-Plabennec*), en catégorie Gestion durable. La remise des prix a eu lieu dans le cadre d'une soirée événement intitulée « Ensemble, bocageons-nous » durant laquelle les lauréats, des agriculteurs de Trébabu, Plouvien, Kernilis et Kersaint-Plabennec, ont été salués pour leur investissement et leur action pérenne. Près de 100 spectateurs étaient présents pour les féliciter, suite à une représentation de théâtre d'improvisation de la C^{ie} Impro Infini.



QUELQUES FAITS MARQUANTS

- Le développement de la filière bois, en co-construction avec la CCPI, la CCPA, la CLCL ;
- Une demi-journée d'échanges sur la gestion durable avec les agriculteurs de l'association Milizac Bocage.

3 LES RESSOURCES

Depuis plusieurs années, la structuration du Syndicat est en constante évolution. Les orientations relatives aux politiques de l'eau nécessitent une adaptation permanente, tant d'un point de vue financier qu'en matière de gestion du personnel. Ainsi, une hausse de l'effectif salarial a été constatée en 2023.



13 Agents permanents

3 Agents non permanents

dont

7 Fonctionnaires

6 Contractuels en CDD

3 Contractuels en CDI



RESSOURCES HUMAINES

Durant l'année, les services ont été réorganisés dans un objectif de structuration et d'optimisation du fonctionnement interne.

Cette nouvelle organisation vise 3 objectifs :

- Assurer un meilleur fonctionnement des services ;
- Instaurer des fonctions de coordination et des fonctions administratives ;
- S'adapter aux enjeux de nouvelles missions et de nouveaux axes d'accompagnement (*thématiques Zones humides et Marais rétro-littoraux, pilotage et animation des plans d'actions sur les captages prioritaires, émergence enjeu serre, Plan de Gestion de la sécurité Sanitaire des Eaux, Économie d'eau, GEMAPI, etc.*).

L'équipe a été renforcée pour atteindre un effectif de 16 agents au 31 décembre 2023.

DÉPENSES DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2023, la masse salariale représente 627 032 €, soit 30 % des dépenses réelles.

LE PERSONNEL EN CHIFFRES

au 31/12/2023

8 ans

Ancienneté moyenne

1 607

Durée annuelle de travail effectif par agent

35 heures

Temps de travail hebdomadaire des agents cat. B et C

39 ans

Age moyen

39 heures

Temps de travail hebdomadaire des agents cat. A (avec RTT)

Rapport d'activité 2023

18

LES FAITS MARQUANTS

Les évènements marquants de l'année 2023 concernant la masse salariale sont :

- L'augmentation du SMIC ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 4,85 € à 4,92 € au 1^{er} juillet 2023 ;
- L'évolution des carrières (*échelon, grade*) ;
- L'impact de la mise à jour du RIFSEEP¹ pour les nouveaux encadrants intermédiaires ;
- Les mouvements de personnel et les vacances de postes associées ;
- La création de 2 emplois permanents ;
- La transformation d'un emploi permanent à TNC¹ 17 h 50 à TC¹ 35 h ;
- Le recrutement de trois agents sur des emplois non permanents (*en contrats de projet et en accroissement temporaire d'activité*).

ORGANIGRAMME DES SERVICES



Rapport d'activité 2023

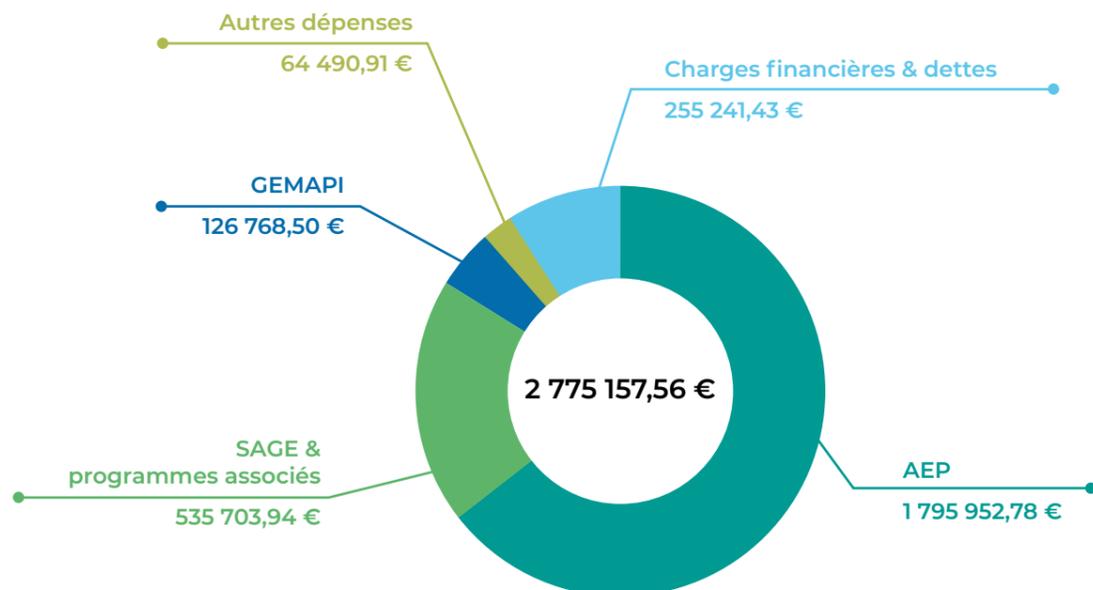
19

¹ cf glossaire, p.23

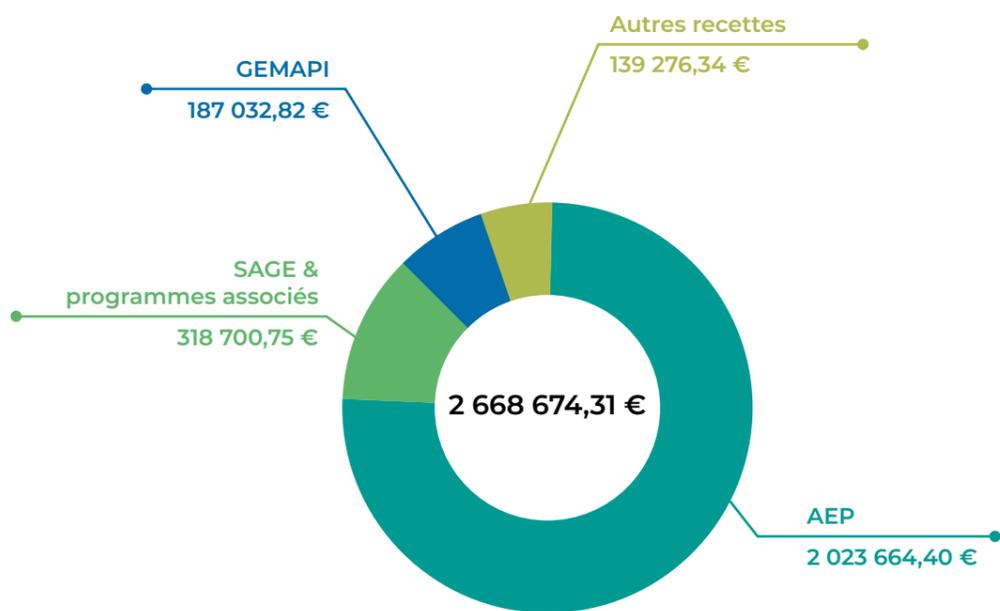
€ FINANCES

2023 EN CHIFFRES
 • 1 084 écritures comptables
 • 895 mandats
 • 189 titres

DÉPENSES RÉELLES EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT



RECETTES RÉELLES EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT



COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le Syndicat soutient des projets associatifs favorisant l'accès à l'eau potable, portés par des acteurs présents en Finistère. Les projets soutenus financièrement en 2023 sont :

Forage d'adduction d'eau potable (Togo)

600 €

Association Evit Bugale ar Bed

Accès à l'eau (Madagascar)

1 750 €

Association Amitié Madagascar Bretagne

Réhabilitation de forage, puits et fontaines (Burkina Faso)

500 €

Association Electriciens sans Frontières

Installation de fontaines (Rwanda)

750 €

Association Mignouded Solidarité Rwanda

LES MARCHÉS PUBLICS

Engagés en 2023



Suivi de la qualité des masses d'eau mutualisé à l'échelle du Bas-Léon



Travaux de restauration écologique du Quillimadec



Mission de maîtrise d'oeuvre sur le projet de restauration du Quillimadec



Étude faune et flore sur les parcelles du Syndicat



Réalisation de travaux de construction et de restauration du bocage



Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'opération de travaux d'interconnexion



Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une filière de traitement et de valorisation des boues produites par l'usine d'eau potable de Kerlouron



Travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable Saint-Renan 1



Opération de curage et de remplacement des équipements hydrauliques des retenues d'eau de Moulin Neuf et Baniguel



SUPPORTS, PARUTIONS ET PRÉSENCE EN LIGNE

SITE INTERNET

Sur l'année 2023, la page d'accueil a été consultée en priorité par les internautes. Les pages de présentation de l'équipe, du SAGE du Bas-Léon (*description et documentation*), le bocage ainsi que les pages et articles portant sur la production d'eau (*traitement de l'eau à l'usine, qualité des eaux et production d'eau potable*) ont fait l'objet des principales consultations des visiteurs.

43 311

vues du site internet
en 12 mois

70 979

consultations de pages

9

demandes parvenues directement via le
formulaire de contact

LA PRESSE EN PARLE

60

articles en presse
quotidienne régionale

2

reportages abordant le
Concours Général Agricole
(*France Culture et Tébéo*)

ÉDITION INSTITUTIONNELLE

Les 220 exemplaires du rapport
d'activités 2022 ont été distribués
en main propre et par voie postale
aux adhérents et partenaires du
Syndicat.



SAGE DU BAS-LÉON : LES PUBLICATIONS

LETTRÉ D'INFO BOCAGE, AGROFORESTERIE ET PRAIRIE

1 600 exemplaires de cette lettre
d'information ont été distribués
sur le territoire du Bas-Léon, auprès
des agriculteurs, collectivités et du
grand public.



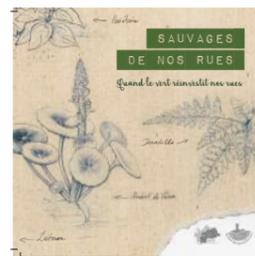
LETTRÉ D'INFORMATION RIVIÈRES ET ZONES HUMIDES

1 600 exemplaires imprimés et
distribués par voie postale aux
agriculteurs du Bas-Léon,
établissements scolaires agricoles,
aux communes et services des
EPCI. Des exemplaires sont mis à
disposition lors d'événements.



RÉÉDITION DES DOCUMENTS

« Sauvages de nos rues »,
« Plantes invasives » et diverses
documentations en vue de la mise
à disposition auprès des EPCI et du
grand public lors d'événements.



GLOSSAIRE

A

AAPPMA : Association Agréée de
Pêche et de Protection des Milieux
Aquatiques
ABE : Assemblée Bretonne de l'Eau
AEP : Alimentation en Eau Potable
AFAC : Association Française de
l'Arbre Champêtre
AGDE : Association de Gestion pour
le Développement de l'Emploi
AMO : Assistance à Maîtrise
d'Ouvrage
ANC : Assainissement Non Collectif
Anses : Agence nationale de
sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
AP : Appel à Projet
APPCB : Assemblée Permanente
des Présidents des CLE de
Bretagne
ARS : Agence Régionale de Santé
AVP : Avant-Projet
AW : Aber Wrac'h

B

BAN : Base d'aéronautique navale
de Landivisiau
BV : Bassin Versant
BM : Brest métropole

C

CAMAB29 : Cellule d'Animation
des Milieux Aquatiques et de la
Biodiversité du Finistère
CAPLD : Communauté
d'Agglomération du Pays de
Landerneau Daoulas
CCIMBO : Chambre de Commerce
et de l'Industrie métropolitaine
Bretagne Ouest (CCI Finistère
depuis 2024)
CCPA : Communauté de
Communes du Pays des Abers
CCPI : Communauté de Communes
du Pays d'Iroise (Pays Iroise
Communauté au 01.01.2017)
CCPL : Communauté de
Communes du Pays de Landivisiau
CGA : Concours Général Agricole
CLCL : Communauté Lesneven -
Côte de Légendes
CLE : Commission Locale de l'Eau
COPIL : COMité de PILotage
CTU : Contrat de Territoire Unique

D

Département : désigne le
Département du Finistère
DSP : Délégation de Service Public
DUP : Déclaration d'Utilité Publique

E

EPAGE : Etablissement Public
d'Aménagement et de Gestion de
l'Eau
EPCI : Etablissement Public de
Coopération Intercommunale
ESA-métolachlore : métabolite ESA
du S-métolachlore
ETP : Equivalent Temps Plein

F

FDGDON du Finistère : Fédération
Départementale des Groupements
de Défense contre les Organismes
Nuisibles
FI : Flèche

G

GEMAPI : GEStion des Milieux
Aquatiques et Prévention des
Inondations

H

HLC : Haut-Léon Communauté

I

INRAe : Institut National de
Recherche pour l'Agriculture,
l'Alimentation et l'Environnement
ISDND : Installation de stockage
de déchets non dangereux, il
s'agit d'une installation classée
qui élimine des déchets non
dangereux par dépôt ou
enfouissement.

M

MO : Maîtrise d'Ouvrage
MOe : Maîtrise d'Oeuvre
MAEC : Mesures Agri-
Environnementales et Climatiques
Master GCBio : Master Gestion et
Conservation de la Biodiversité de
l'UBO

N

NO3- : Nitrates

O

OFB : Office Français de la
Biodiversité (ex AFB)

P

PAEc : Projet Agri-Environnemental
et climatique
PE : Prise d'Eau

Q

Q : Quillimadec

R

RIFSEEP : Régime indemnitaire
tenant compte des fonctions,
des sujétions, de l'expertise et de
l'engagement professionnel

S

SAGE : Schéma d'Aménagement et
de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SDAGE : Schéma Directeur
d'Aménagement et de Gestion des
Eaux
SEBL : Syndicat des Eaux du Bas-
Léon (historiquement dénommé
SMBL jusque début 2018)
SMIC : Salaire Minimum
Interprofessionnel de Croissance

T

TC : Temps Complet
TNC : Temps Non Complet

U

UBO : Université de Bretagne-
Occidentale

V

VMA : Volet Milieux Aquatiques

Z

ZH : Zone Humide

Unité de mesure

µg : microgramme (équivalent à un
millième de milligramme)



**Syndicat des Eaux
du Bas-Léon**

**2 rue de Pen ar Guéar
29260 KERNILIS**

Tél. 02 98 30 75 27
contact.basleon@orange.fr

www.syndicateauxbasleon.bzh